



BILAN DE MI-MANDAT

2020 • 2023 • 2026

VILLE DE DIJON

VERS UNE VÉRITABLE VILLE CYCLABLE : CONTRIBUER À LA DIMINUTION DES ÉMISSIONS DE POLLUANTS ET DE GES



Le plan vélo métropolitain 2023-2030 a de sérieuses lacunes : absence d'un budget d'investissements, d'un phasage pluriannuel des travaux garants d'un véritable réseau cyclable intercommunal et sécurisé.

Toutes nos propositions visant à construire, avec les usagers, une métropole cyclable ont été rejetées :

- **Doublement d'un réseau cyclable**, continu, maillé, sécurisé et prioritairement sur les discontinuités, les franchissements, les entrées d'agglomération et les points noirs (l'avenue Jean Jaurès, la rue d'Auxonne, les places...).
- **Budget vélo** entre 4 et 10 millions /an.
- **Dispositifs d'accompagnement vers la mobilité** à vélo des adultes et soutien aux solutions d'adaptation du vélo au handicap.
- **Création de vélo écoles** pour tous les publics à vélo et en particulier les enfants (vélo écoles).
- **Des mesures d'accompagnement social** renforcées, avec aide à l'achat de cycles non-conditionnée à l'existence d'aides locales, et création d'une prime à la démotorisation renforcée selon des critères sociaux.

L'écologie des solutions pour le vélo, concrètement dans un territoire écologiste c'est quoi ?

12 voies cyclables supplémentaires à l'horizon 2026 (quasiment 300 km)

sur la **Métropole de Lyon** pour relier les communes de la périphérie au cœur de l'agglomération mais aussi les villes de la première couronne. Évidemment, ces pistes seront séparées de la route et des trottoirs et suffisamment larges pour se croiser facilement. Des équipements comme des stations de gonflage, des fontaines d'eau seront aménagées pour assurer le confort des usagers.

Alors que Dijon Métropole se fixe 12 % de part modale vélo en 2030, objectif imposé par la loi, en 2021, **Strasbourg** s'est fixé comme objectif de porter

20 % la part des déplacements à vélo d'ici 2030

Pour cela, elle mise sur son plan vélo à plus de **100 millions d'euros sur cinq ans.**

REPENSER LE DIALOGUE DÉMOCRATIQUE ET CLIMATIQUE

Le climat et la biodiversité est notre affaire à toutes et tous !
Notre groupe se veut force de propositions et de coopération pour fédérer l'ensemble du conseil municipal et agir à la hauteur des défis à relever.

Cantonnée à des clivages obsolètes où la minorité constructive est le plus souvent dédaignée, la majorité municipale préfère rejeter des vœux plutôt que d'agir pour le vivant !
À plusieurs reprises, le Maire a refusé la présentation nos vœux. Au mieux, il les rejette !

LES VŒUX PRÉSENTÉS PAR LE GROUPE EELV :

- Le Maire n'a pas jugé utile d'interpeller la Première Ministre et le gouvernement pour porter une loi consacrée à la **rénovation thermique massive de tous les bâtiments** (publics comme privés).
- Rejet d'un vœu en faveur d'un **traité international de sortie des énergies fossiles**. Alors que de nombreuses collectivités dans le monde, en France (Lyon, Grenoble, Bordeaux...) et le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté se mobilisent.
- Refus de mettre au vote ce vœu à rejoindre l'Appel mondial des Villes en faveur du Traité des Nations Unies pour l'interdiction des armes nucléaires, alors que depuis plusieurs années, la municipalité accueille les jeunes pacifistes qui commémorent les bombardements d'Hiroshima et Nagasaki tout en relayant cet Appel mondial.
- Refus d'un vaste débat citoyen sur la transparence et le déploiement de la 5 G, mettre au vote ce vœu, et stigmatisation « des écologistes décroissants » : l'argument est plus que spécieux face à une demande légitime de nombreux habitants de transparence et d'évaluation de ces technologies, que nous avons voulu relayer. Pourtant, de nombreuses villes écologistes et socialistes ont pris position pour.
- Refus enfin d'être pro-actif et exemplaire en matière de solidarité et d'accueil des migrants. le Président de la Métropole a rejeté notre vœu appelant à adhérer à l'Association Nationale et Territoire Accueillants (<https://www.anvita.fr>), réseau des municipalités qui mutualisent les bonnes pratiques permettant d'améliorer l'accueil des migrants, conformément aux valeurs de solidarité et de justice. Ce réseau a été créé par des municipalités écologistes.



DIJON VILLE DÉMOCRATIQUE, CITOYENNE ET TRANQUILLE

La prise de conscience de l'urgence écologique est majoritairement partagée mais le passage à l'action est plus compliqué ! Notre responsabilité est alors de créer et d'offrir des solutions en impliquant la population. La transition écologique devient alors une véritable opportunité pour repenser la place des citoyennes et citoyens dans la vie démocratique locale !

Malgré les ambitions affichées, la majorité n'est pas prête au saut qualitatif pour organiser une démocratie environnementale locale et remettre l'humain au cœur au cœur de la vie municipale. En effet, toutes nos propositions visant à mettre les habitants au cœur de la décision ont été retoquées ou alors prises sous la contrainte :



NOS PROPOSITIONS :

- **Déclaration d'urgence climatique et sociale** intégrant la création d'une convention citoyenne climat locale.
- **Votation citoyenne** sur le futur plan Climat Air Energie.
- **Victoire écologiste avec l'installation du Conseil de Développement à la Métropole.** Après plus de 10 ans de non-conformité avec la loi, les élu.s écologistes ont saisi le préfet, en charge du contrôle de légalité des collectivités territoriales, pour que Dijon métropole le mette enfin en place.
- **Doublement des crédits accordés aux budgets participatifs.** Le Maire refuse catégoriquement sans même argumenter concédant une mince augmentation du budget global, après 12 années de fonctionnement des budgets participatifs.
- **Indépendance du comité de vidéo surveillance** pour une meilleure représentation de la société civile avec à sa tête un président désigné par les membres du Comité et non par le Maire avec l'attribution d'un budget pour qu'il puisse fonctionner.
- **Contreprojet à la technologisation de la surveillance** reposant sur la prévention humaine avec des éducateurs et des médiateurs dans les quartiers. Les sommes colossales au Projet On Dijon avec 6,3 millions d'euros entre 2020 et 2030 ciblées sur la video surveillance ne garantissent pas nos libertés publiques d'autant plus qu'aucun correspondant nommé par la CNIL assure la confidentialité des données personnelles comme nous l'avions demandé sous le précédent mandat.



La démocratie locale dans une ville citoyenne et écologiste, c'est quoi ?

À Grenoble, pour la 8^e édition des budgets participatifs,

le budget a été augmenté de

**800 000 € à
1 800 000 €**

sans montant maximal par projet.

Bien qu'il ait lieu tous les 2 ans, les 360 000 euros attribués aux dijonnaises et dijonnais font pale figure.

Grenoble Alpes Métropole a mis en place une **Convention citoyenne métropolitaine pour le climat** chargée de proposer des mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et tendre vers la neutralité carbone.

Bordeaux et Strasbourg ont promulgué dès 2020, les **Villes en État d'urgence climatique.**

En 2023, Poitiers a créé une **Assemblée citoyenne et populaire de la Ville de Poitiers** afin de garantir les conditions d'un dialogue permanent et plus horizontal et donc de renforcer une plus grande transparence de la décision municipale.



DIJON « VILLE PERMÉABLE » GARANTE D'UN ACCÈS À L'EAU POUR TOUTES ET TOUS

Sous le mandat précédent, à l'initiative du groupe écologiste, la politique de l'eau avait connu de réelles avancées vers plus de sobriété et de justice sociale. Désormais notre absence conduit à un statu quo. L'exécutif n'est plus en mesure d'engager une refonte vers plus d'ambition en la matière. Nos propositions ne sont pas prises en compte.

NOS PROPOSITIONS :

- **Restaurer la tarification sociale et progressive de l'eau**, expérimentée sous le mandat précédent, pour aider les plus modestes à payer leur facture et faire payer les usagers selon leur consommation d'eau.
- **Dépasser le statut de SEMOP**, obtenu par les écologistes sous le précédent mandat et garant d'un meilleur contrôle démocratique du service, pour aller vers le retour en régie.

- **Attribuer un budget plus conséquent**, actuellement 175 000 € pour 2 ans, à la préservation de la Nappe sud dijonnaise.

- **Promouvoir de réelles solutions fondées sur la Nature** pour économiser l'eau plutôt que quelques solutions fléchées sur le stockage en hautes eaux et eaux superficielles.

Exemple : infiltration des eaux dans la nappe, notamment en relevant le niveau des rivières : la Tille et l'Ouche aval.

Une régie publique, c'est moins cher et encore plus démocratique.



Quelle politique de l'eau dans un territoire écologiste ?

En 2020, les élus de la **Métropole de Lyon** ont décidé la **reprise en gestion publique de la production et de la distribution de l'eau potable**, jusqu'alors déléguées à une entreprise privée. En 2023, Eau du Grand Lyon est devenu Eau publique du Grand Lyon.

La **Métropole de Bordeaux**, sous la responsabilité d'un élu écologiste, porte une **politique de retour en régie** avec la création de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole.

À **Besançon**, un travail est fait sur l'écoulement des eaux pluviales pour permettre **leur retour au sol** plutôt qu'elles soient intégrées dans les réseaux de collecte, en privilégiant les noues, l'infiltration à la parcelle, une collecte spécifique pour les arrosages.

UNE VILLE SPORTIVE MAIS PAS À N'IMPORTE QUEL COÛT ÉCOLOGIQUE ET ÉTHIQUE

Comme toutes les politiques, le sport doit tenir compte des évolutions climatiques et être une politique au service de l'émancipation des habitants et créateur de lien social. À Dijon, il est bien souvent au service d'une attractivité et d'une image de la Ville sans tenir compte de considérations budgétaires, écologiques ou éthiques alors qu'il est un vecteur essentiel de valeurs.

NOS PROPOSITIONS :

- Face à la gabegie financière et à l'affichage des sponsors publicitaires liées au passage de la flamme Olympique et dénoncé par la cour des comptes, nous avons proposé que les **sommes soient réattribuées à la formation et à la reconnaissance des éducateurs et éducatrices sportives qui agissent au quotidien sur le terrain.**

- **Condamnation du choix du Maire de diffuser les matchs de la Coupe du Monde de football au Qatar** avec les moyens publics de la ville, contrairement à Strasbourg, Lille, Nantes, Bordeaux, Paris et bien d'autres. Ces villes ont fait le choix du boycott, du fait des conditions de travail désastreuses des employés qui ont œuvré pour les équipements d'une part, et de l'aberration énergétique et climatique de cet événement non adapté au territoire du Qatar d'autre part.

- **Prise en compte des études hydrologiques réalisées et demande d'études complémentaires sur l'avenir de l'Ouche et du lac Kir** avant d'engager des sommes colossales dans la rénovation de la base nautique (9 millions).

Quelle politique sportive dans une Ville écologiste ?

À **Poitiers**, l'équipe municipale a fait du sport pour toutes et tous sa priorité. Elle encourage la pratique du sport de plein air/nature, par des aménagements plus favorables aux vélos, aux piétons, à la baignade dans le Clain, et par une politique plus concertée entre les enjeux sportifs et naturels à l'échelle de Grand Poitiers. De plus, le label « **Terre de jeux 2024** » comme l'accueil du Tour de France, est conçu comme une opportunité pour améliorer les infrastructures sportives du quotidien (lancer la création de pistes cyclables à cette occasion) et valoriser les acteurs locaux (organiser une fête du vélo à l'occasion du passage du Tour).

VERS DES FINANCES LOCALES PLUS VERTES ET SOLIDAIRES

Nos choix politiques se traduisent dans les choix budgétaires ! Chaque euro dépensé doit permettre d'atténuer les effets du changement climatique, d'adapter nos modes de vie vers plus de résilience. Malgré les ambitions affichées par l'équipe municipale, qui a d'ailleurs perdu le titre de capitale verte européenne face à Grenoble, l'outil budgétaire pour accélérer les transitions n'est pas mis en place.

NOS PROPOSITIONS :

- **Proposition depuis 3 ans de mettre en place un budget vert et solidaire** où chaque euro dépensé va au service de l'adaptation climatique. Là aussi, nous nous heurtons au refus du Maire, malgré l'obligation imposée à toutes les collectivités à partir de 2024.



- **Création d'un fonds d'urgence climatique (FUC)** pour investir dans le domaine de l'alimentation et tendre vers 50 % de produits biologiques dans la restauration scolaire fin 2021, dans le domaine de l'énergie notamment par la rénovation thermique des bâtiments et d'un programme pluriannuel de rénovation des écoles, dans le secteur des transports en lien avec la Métropole et de la végétalisation des quartiers.

- **Mise en place d'une redevance sur la publicité** à hauteur des enjeux de transition énergétique dans un souci de répartition des efforts de sobriété et de stopper les usages superflus et nuisibles à la biodiversité nocturne. C'est en ce sens que nous avons interpellé le Maire, lors du vote sur le programme de la lumière de l'axe coeur de ville (Place Darcy - Place Saint Michel).



- **Renforcer le contrôle démocratique de la commission de contrôle financier**, créé à l'initiative des écologistes sous le précédent mandat, en intégrant des citoyen-nes et représentant-es des associations dans cette commission.



VERS UN URBANISME INTÉGRANT LA NATURE ET UNE VILLE FAITE PAR LES HABITANT-ES

Avec l'accélération climatique et la multiplication des épisodes de canicules l'adaptation des villes au changement climatique est au cœur du débat public. Cette politique majeure de notre programme 2020, *Dijon ville végétale*, fait aujourd'hui consensus. Pourtant, à Dijon les résistances au changement restent très fortes malgré quelques aménagements mineurs : travaux de débitumisation de quelques cours d'écoles et création de l'espace vert square Samuel Paty, grâce à la mobilisation des habitants et les actions de la campagne municipale écologiste.

NOS PROPOSITIONS :

• **Proposition d'un moratoire sur tous les programmes immobiliers** pour repenser la ville avec les habitants avec les habitant.es et ralentir les constructions, notamment dans les quartiers les plus denses. Création d'une charte verte et citoyenne de l'urbanisme qui s'appliquerait autant aux promoteurs privés qu'aux bailleurs sociaux. Mise en place d'ateliers citoyens de l'urbanisme dans chaque quartier pour anticiper et définir les besoins.

• **Préserver les espaces de respiration** que ce soit sur le site de l'Engrenage, ou la Maison du Colonel avec le rachat par la Ville du site pour créer un jardin public. Pour Venise 2, demande de la mise à disposition publique des études environnementales. Soutien à la Réserve Urbaine de Biodiversité du Suzon et l'aménagement, dans le quartier des Péjoces, d'une friche urbaine de 1000 M² au profit d'un îlot de nature à co-construire avec les habitants du quartier.

• **Maintien d'un jardin public à l'Hotel Bouchu d'Esterno**, siège de l'OIV et refus de sa privatisation.

• **Soutien à la zone d'écologie communale au Jardin des Lentillères** avec des demandes de transparence sur le dialogue entre le collectif et la Mairie afin de garantir un projet co-construit.

• **Refonte complète du PLUI-HD** avec un vaste processus de concertation citoyenne et de co-construction du document pour revoir les objectifs en matière :

- de déplacements cyclables, actuellement peu ambitieux,
- de garantie d'une végétalisation dans l'ensemble des quartiers y compris les plus denses,
- d'intégration d'un pourcentage de matériaux biosourcés dans les logements pas uniquement pour les commerces.

Dans la continuité du précédent mandat, où nous avons voté contre les zones d'activités (Eco-Parc et Beauregard) artificialisant des bonnes terres agricoles et sans évaluation de la densification des zones industrielles existantes, nous avons demandé à avoir des éléments pour analyser la qualité environnementale des zones d'activités.

• **Dépot, lors du budget primitif 2021, d'un amendement** pour financer, à hauteur de 3 millions d'euros, un **plan de végétalisation de la Ville : « Dijon, grandeur Nature »** incluant la débitumisation des écoles et la création de forêts urbaines.



La Ville « îlots de fraîcheur » dans une mairie écologiste, c'est quoi ?

Besançon vient d'agrandir significativement sa « **Ceinture verte** », Cet espace de 34 ha aujourd'hui rafraîchit la ville et est un réel refuge pour les oiseaux. Deux établissements scolaires par an seront réaménagés avec la pose de matériaux drainants. Une réflexion est en cours pour installer des matériaux perméables sur les parkings, les pistes cyclables mais aussi sur les trottoirs. Pour les projets de construction, d'aménagement ou de rénovation de bâtiments, les services de la ville ont publié un guide de bonnes pratiques sur les problématiques d'exposition à la température, de biodiversité, ou encore de matériaux biosourcés.

Lyon a **multiplié par 4** ses investissements en faveur de la nature en ville. C'est désormais le deuxième budget de la ville avec **141 millions d'euros** consacrés. C'est inédit.

Quelques exemples des investissements prévus inscrits dans un plan d'investissement pluriannuel : des jardins de rue, des cours nature, un plan nature pour la presqu'île, des chantiers participatifs, un plan arbre, développement des forêts-comestibles, des vergers urbains...



À **Bordeaux**, la mairie a lancé dès 2021 un **plan de végétalisation** qui obéit à deux nécessités : lutter contre le réchauffement climatique et contre l'effondrement de la biodiversité.

L'objectif en fin de mandat : que chaque habitant-es ne soient à plus de dix minutes d'un espace vert de proximité.

POUR UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ ACCESSIBLE À TOUTES ET TOUS / VERS UNE CITÉ DE L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE

Face aux interrogations quant à la fréquentation de la Cité de la Gastronomie et du Vin d'une part, d'aller au-delà de la vitrine haut gamme à destination des touristes, d'autre part, nous promovons la démarche de tendre vers un équipement de la vie quotidienne, garante du droit à une alimentation de qualité pour toutes et tous.



NOS PROPOSITIONS :

- **Une CIGV au service de la transition alimentaire accessible à toutes et tous** : cours de cuisine, l'éducation au goût, le jardinage, des formations à la nutrition et être un lieu de vente pour les producteurs locaux et biologiques locaux.
- **Gratuité d'accès pour les ménages les plus modestes** ainsi que le **tram gratuit** et une tarification dédiée, pour se rendre à la CIGV.
- **Création d'un chèque alimentaire**, Par le biais d'une dotation de 100 000 euros attribuée au CCAS, les chèques alimentaires auraient pu être ciblés sur les ménages les plus modestes pour l'achat de produits biologiques et de produits issus d'épiceries vrac. Le Maire a rejeté cet amendement.



La Cité de la Gastronomie un outil au service de la transition alimentaire pour les élus écologistes ?

Face à un projet peu dynamique à **Lyon**, le Président de la Métropole a fait évoluer le projet lyonnais. La Cité lyonnaise n'est plus seulement un équipement touristique mais un équipement au service de l'autonomie alimentaire des habitants. C'est pourquoi, la Cité de la gastronomie lyonnaise intègre désormais le **Projet Alimentaire Territorial de Lyon Métropole**.

L'objectif : articuler gastronomie, locavore et pérenniser l'agriculture biologique et l'agroécologie.



NOUS JOINDRE :

Groupe Ecologistes et citoyen-nes
14, avenue Jean Jaurès • 21000 Dijon

@ elu.e.s.ecologistes.citoyen.nes@gmail.com

f groupe des écologistes et citoyen-e-s Mairie de Dijon